

Pouvoir d'achat, rémunérations, protection sociale :

L'action en réponse à la provocation

Les réunions de négociation nationale des 3 et 4 novembre, sur la protection sociale d'une part, les rémunérations et le pouvoir d'achat d'autre part, devaient éclairer les organisations syndicales sur les réelles intentions des employeurs à répondre aux revendications de l'intersyndicale (cf. note 02/11/05)

Le traitement accordé par les dirigeants du Groupe aux questions qui relèvent du pouvoir d'achat, des rémunérations et de la protection sociale constitue une réelle provocation à l'égard de l'ensemble des salariés.

Une réelle fracture salariale

La Caisse nationale propose :

- Une revalorisation de 3% des RAM T2, T3 et TM4 (la T1 étant revalorisée au niveau du Smic) => **soit 41 € 48 € et 54 € bruts mensuels**, mesure qui toucherait moins de 10% des effectifs
- Une augmentation « générale » des salaires de 0,5% au 1^{er} juillet 2006... pour les classifications T1 à CM8 => **soit +0,27% sur l'année**
- Le versement d'une prime uniforme de 200 € dite « de Villepin » (défiscalisée pour les entreprises) => **soit 5 fois moins** que le plafond autorisé par le Gouvernement (et sous réserve de la signature d'un accord sur les deux premiers points)

C'est inacceptable !

Qu'en est-il du rattrapage de notre pouvoir d'achat entre 2000 et 2005 ?

→ **la Cncc fait table rase** du passif alors que nous demandions 6,4%.

Qu'en est-il de la revalorisation des RAM ?

→ **la Cncc se limite** à une augmentation de 3% sur T2, T3 et TM4 alors que nous revendiquions 300 € mensuels sur chaque RAM

Qu'en est-il de la reconnaissance de la maîtrise de l'emploi ?

→ **la Cncc refuse** tout dispositif allant dans ce sens, alors que nous exigeons une augmentation mensuelle de 30% du différentiel entre deux RAM tous les 3 ans

Qu'en est-il du maintien du financement de notre protection sociale ?

→ **on est loin du compte**, car **la Cncc veut faire cotiser davantage** les salariés pour des prestations moindres alors que nous demandons le maintien de la participation des entreprises et des prestations actuelles.

**L'Intersyndicale est résolue à tout entreprendre
pour combattre cette politique salariale
qui ne correspond pas aux attentes des salariés.
Un appel à la grève est d'ores et déjà lancé
à partir du 29 novembre.**

D'ici là, signez la pétition

La première réponse que doit apporter le personnel à cette provocation, c'est la signature massive de la pétition diffusée par l'intersyndicale :

- **Signer la pétition**, c'est soutenir et défendre vos revendications
- **Signer la pétition**, c'est dire à la Cncc toute votre détermination à rejeter ses provocations
- **Signer la pétition**, c'est exprimer votre volonté de vous engager dans l'action.